

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

## Arrêté du

**désignant l'opération de restructuration liée à la décentralisation de la police de la  
publicité, ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement des agents et  
aux dispositifs de ressources humaines**

**NOR: TREK**

**Le ministre de l'intérieur et des Outre-mer, le ministre de la transition écologique  
et de la cohésion des territoires, et le ministre de la transformation et de la fonction  
publiques ;**

Vu le code général de la fonction publique, notamment son chapitre II du titre IV du  
livre IV ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique  
et renforcement de la résilience face à ses effets actant le transfert des compétences de la police  
de la publicité aux communes, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales  
applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 modifié relatif au régime des pensions des  
ouvriers des établissements industriels de l'État ;

Vu le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 modifié instituant une prime de  
restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;

Vu le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 modifié instituant une indemnité de départ  
volontaire ;

Vu le décret n° 2014-507 du 19 mai 2014 modifié relatif aux dispositifs indemnitaires  
d'accompagnement dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 relatif aux mesures d'accompagnement  
de la restructuration d'un service de l'État ou de l'un de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle en situation de restructuration de services au sein de la fonction publique d'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité conjoint ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire pouvant être versé dans le cadre d'une restructuration de service ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 pris en application de l'article 2 du décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 instituant une indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle au sein de la fonction publique d'État ;

Vu l'avis du comité social d'administration du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires en date du 2023;

Vu l'avis du comité social d'administration du réseau des directions départementales interministérielles du 2023,

## **Arrêtent :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La décentralisation de la police de la publicité constitue une opération de restructuration au sens de l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé.

Cette opération ouvre droit aux dispositifs indemnitaires et d'accompagnement énumérés aux articles 2 et 3 du présent arrêté pour chaque emploi et fonctions affectés par ce transfert intervenant, à ce titre au sein :

- des directions départementales des territoires (et de la mer) ;
- des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France ;
- des directions de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane.

La liste des services concernés est fixée en annexe du présent arrêté.

### **Article 2**

Les fonctionnaires, les contractuels en contrat à durée indéterminée, ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 5 octobre 2004 susvisé, concernés par cette opération de restructuration peuvent bénéficier :

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le décret n° 2008-366 du 17 avril 2008 susvisé ;

- de l'indemnité de départ volontaire prévue par le décret n° 2008-368 du 17 avril 2008 susvisé ;
- de l'indemnité d'accompagnement à la mobilité fonctionnelle dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1444 du 23 décembre 2019 susvisé.

Par ailleurs, les fonctionnaires concernés peuvent bénéficier du complément indemnitaire d'accompagnement prévu par le décret du 19 mai 2014 susvisé.

### **Article 3**

Dans les conditions fixées par le décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé, les fonctionnaires, les agents contractuels en contrat à durée indéterminée, ainsi que les ouvriers des parcs et ateliers relevant du décret du 5 octobre 2004 susvisé pourront bénéficier d'un accompagnement pour l'élaboration de leur projet professionnel, d'un accès prioritaire à des actions de formation et du congé de transition professionnelle en vue d'exercer un nouveau métier au sein des secteurs public ou privé.

Les fonctionnaires concernés bénéficient d'une priorité de mutation et de détachement dans les conditions prévues aux articles 13 et 14 du décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019 susvisé.

### **Article 4**

Le bénéfice de ces dispositifs prévus aux est ouvert pour une durée de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

### **Article 5**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le

Le ministre de l'intérieur et des outre-mer,  
Pour le ministre et par délégation

D. MARTIN

Le ministre de la transition écologique et de  
la cohésion de territoires,

Pour le ministre et par délégation

J. CLÉMENT

Le ministre de la transformation et de la fonction publiques,  
Pour le ministre et par délégation

## ANNEXE

Liste des directions et services concernés par l'opération de restructuration relative à la décentralisation de la Police de la publicité

<b>Directions</b>	<b>Services<sup>1</sup></b>
DDT de l'Ain	Service urbanisme et risques
DDT de l'Aisne	Service environnement
DDT de l'Allier	Service aménagement et urbanisme durable des territoires
DDT des Alpes-de-Haute-Provence	Service Urbanisme et connaissance des territoires
DDT des Hautes-Alpes	Service Connaissance, Appui aux Territoires & Sécurité
DDTM des Alpes-Maritimes	Service aménagement urbanisme paysage
DDT de l'Ardèche	Délégation Territoriale Sud Ardèche
	Délégation Territoriale Nord Ardèche
DDT des Ardennes	Service environnement
DDT de l'Ariège	Service environnement-risques
DDT de l'Aube	Direction/Mission Juridique
DDTM de l'Aude	Service aménagement mer et territoire
DDT de l'Aveyron	Service Energie Risques Bâtiment Sécurité
DDTM des Bouches du Rhône	Service Urbanisme et Risques
DDTM du Calvados	Délégation territoriale du Pays d'Auge
	Service Urbanisme et Risques

<sup>1</sup> La dénomination du service est susceptible d'évoluer. Afin de garantir l'identification des bénéficiaires des dispositifs proposés, sera prise en compte leur appartenance effective au service mentionné dans le présent arrêté (évolution de la dénomination du service incluse), depuis la date de la publication de l'arrêté et pour la durée de validité mentionnée à l'article 4.

DDT du Cantal	Service Environnement Forêt Risques Naturels
DDT de la Charente	Service Territorial et Gestion de Crise
DDTM de la Charente-Maritime	Service aménagement
DDT du Cher	Mission accompagnement des territoires / réseau territorial
DDT de la Corrèze	Service Environnement-Police de l'eau-Risques (SEPER)
DDT de la Côte d'Or	Service préservation et aménagement de l'espace
DDTM des Côtes-d'Armor	Unité Nature et Forêt
DDT de la Creuse	Service Espace Rural, Risques et Environnement
DDT de la Dordogne	Service Aménagement et Développement Durables
DDT du Doubs	Service Connaissance Aménagement des Territoires Urbanisme (CATU)
DDT de la Drôme	Unité territoriale Sud
	Service appui transition écologique mobilités (SATEM)
DDTM de l'Eure	Service prévention des risques et aménagement du territoire
DDT d'Eure-et-Loir	Service Aménagement et Habitat
DDTM du Finistère	Service Aménagement Unité Application droit des sols
DDTM du Gard	Service territorial du Gard Rhodanien
	Service aménagement territorial sud et urbanisme
DDT de la Haute Garonne	Service Territorial
DDT du Gers	Service cohésion des territoires

DDT de la Gironde	Service Urbanisme Paysage Energie Mobilité
DDTM de l'Hérault	Service infrastructures, éducation et sécurité routière
DDTM d'Ille et Vilaine	Service Logement Construction Durable
DDT de l'Indre	Service d'appui transversal et transition énergétique
DDT d'Indre-et-Loire	Service Urbanisme et Démarches de Territoires/ Mission publicité extérieure
DDT de l'Isère	Service Aménagement Sud Est
DDT du Jura	Service eau risques environnement forêt
DDTM des Landes	Service nature et forêt
DDT du Loir-et-Cher	Service urbanisme et aménagement
DDT de la Loire	Service eau et environnement
DDT de la Haute-Loire	Service "environnement et forêt"
DDTM de Loire-Atlantique	Réseau Territorial
DDT du Loiret	Service Urbanisme et Aménagement du Territoire
DDT du Lot	Service Eau Forêt Environnement
DDT du Lot-et-Garonne	Unité Etudes et veille territoriale (EVT)
DDT de la Lozère	Service aménagement logement
DDT de Maine-et-Loire	Service Eau, environnement et Biodiversité
DDTM de la Manche	Service environnement
	Délégation territoriale nord
	Délégation territoriale sud
	Délégation territoriale centre

DDT de la Marne	Service eau environnement préservation des ressources/cellule nature et paysage
DDT de la Haute-Marne	Unité territoriale nord
DDT de la Mayenne	Service aménagement urbanisme
DDT de Meurthe-et-Moselle	Service Agriculture Biodiversité Espace Rural
DDT de la Meuse	Unité Politique environnementale
DDTM du Morbihan	Unité risques et nuisances
	Unité politiques de l'habitat et renouvellement urbain
DDT de la Moselle	Unité nature et prévention des nuisances
DDTM du Nord	Service départemental du contrôle
	Service départemental de l'instruction
DDT de l'Orne	Service Eau et Biodiversité
DDTM du Pas-de-Calais	Service urbanisme et aménagement
	Service de l'environnement
DDT du Puy-de-Dôme	Service Prospective Aménagement – Risques/ Bureau de prévention des risques
	Service Prospective Aménagement – Risques /Pilotage Droit des Sols et Fiscalité de l'urbanisme Mission publicité
DDTM des Pyrénées-Atlantiques	Service Urbanisme et Risques
DDT des Hautes-Pyrénées	Bureau Aménagement Construction Logement
DDTM des Pyrénées-Orientales	Service environnement forêt et sécurité routière
DDT du Bas-Rhin	Service Environnement et Risques
DDT du Haut-Rhin	Service transports risques et sécurité

DDT du Rhône	Service connaissance et aménagement durable des territoires
DDT de la Haute-Saône	Service territorial et mobilité
DDT de la Saône-et-Loire	Service urbanisme et appui aux territoires
DDT de la Sarthe	Service urbanisme, aménagement et affaires juridiques
DDT de la Savoie	Unité Territoriale de Maurienne
DDT de la Haute-Savoie	Eau et environnement
DDTM de Seine-Maritime	Service connaissance, aménagement et urbanisme
DDT de Seine-et-Marne	Service environnement et prévention des risques
DDT des Yvelines	Service de l'environnement
DDT des Deux-Sèvres	Unité environnement et biodiversité
DDTM de la Somme	Service territorial grand amiénois
	Service territorial Santerre haute somme
	Service territorial Picardie maritime
DDT du Tarn	Service eau risque environnement sécurité
DDT du Tarn-et-Garonne	Bureau Prospective et développement durable
DDTM du Var	Service Planifications et Prospective
DDT du Vaucluse	Service eau et environnement
DDTM de la Vendée	Service eau et nature
DDT de la Vienne	Cadre de Vie Sécurité Routière
DDT de la Haute-Vienne	Service urbanisme habitat
DDT des Vosges	Service de l'environnement et des risques



DDT de l'Yonne	Service Forêt, Risques, Eau et Nature (SEFREN)
DDT de l'Essonne	Bureau biodiversité et territoires
DDT du Val-d'Oise	Service de l'environnement, de l'agriculture et de l'accompagnement des territoires
DREAL Centre-Val de Loire	Service Connaissance Aménagement Transition Energétique Logement (SCATEL)
DREAL Corse	Service Biodiversité Eau Paysages
DREAL Occitanie	Sites et Paysages
DRIEAT	Service aménagement durable
DEAL Martinique	Connaissance, Prospective et Développement Territorial
DEAL Réunion	Service Aménagement et Construction Durables (SACOD)
Direction générale des territoires et de la mer de Guyane	Service urbanisme, logement et aménagement